CAHIER DES CHARGES CONSEIL DES JEUNES ACTION COLLECTIVE

QUAND ?

- Au 1er trimestre 2025-2026 (entre septembre et décembre 2025)

QUI ?

- En groupe, avec l'ensemble des unités, des farfadets aux compagnons
- Les participants ? l'ensemble des jeunes du groupe, en direct ou via une élection de représentants par unité

OBJECTIFS DU CONSEIL DES JEUNES ACTION COLLECTIVE

- Choisir une action à mener en groupe avec les partenaires nationaux « Clameurs ! » : Entourages & la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels ou un autre partenaire agissant pour la protection de la biodiversité et/ou la justice sociale.
- Décider des modalités d'organisation et de réalisation de cette action collective de groupe, en lien avec le conseil de groupe et le partenaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION COLLECTIVE

- Répondre en s'engageant localement aux Clameurs du vivant
- Réaliser une action en groupe, mobilisant ensemble toutes les tranches d'âge autour d'un projet commun
- Partager cette action avec un partenaire présent sur le même territoire que le groupe scout, qui permette aux jeunes de s'engager dans la communauté

DES OUTILS POUR MENER A BIEN LE CONSEIL DES JEUNES ACTION COLLECTIVE

A retrouver dans votre Pack Clameurs ! et/ou sur le site internet de la démarche

- Le Kit Conseil des Jeunes
- La carte Conseil des jeunes
- Présentation du partenaire « Clameurs ! » et des modalités d'activation de ce partenariat au niveau des groupes